

Économie

Plan Maroc vert

Le pilier II prévoit 110 nouveaux projets en 2018

● L'enveloppe budgétaire globale de ces projets, qui seront lancés l'année prochaine, s'élève à 1.653 MDH, a fait savoir Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, dans un exposé relatif au budget de son ministère qu'il a présenté devant la Commission chargée de l'agriculture et des secteurs de production de la Chambre des conseillers.

Le département de l'Agriculture poursuit la mise en œuvre du Plan Maroc vert (PMV). Pour l'année à venir, quelque 110 projets couvrant les 12 régions seront mis en œuvre dans le cadre du Pilier II de ce plan. L'information a été rendue publique, le 1er décembre, par Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, dans un exposé relatif au budget de son ministère qu'il a présenté devant la Commission chargée de l'agriculture et des secteurs de production de la Chambre des conseillers. Lors de cette réunion, à laquelle ont pris part la secrétaire d'État chargée de la Pêche maritime, Mbarka Bouaida, et le secrétaire d'État chargé du développement rural et des eaux et forêts, Hamou Ouheli, le ministre Aziz Akhannouch a fait savoir que l'enveloppe budgétaire globale de ces projets du Pilier II du PMV, qui seront lancés l'année prochaine, porte sur un montant de 1.653 MDH. Il a également déclaré qu'un budget de 6,85 MMDH a été alloué à la poursuite du programme de lutte contre les disparités sociales et territoriales dans le monde rural au titre de l'année 2018, tout en précisant que 3,39 MMDH de ce montant seront financés par le Fonds de développement rural et des zones montagneuses (FDRZM). Pour ce qui est du développement des zones oasiennes et de l'arganier, des zones montagneuses et d'autres activités



● ● ●
Le département de tutelle planche déjà sur des mesures qui permettront d'atténuer l'impact du retard des pluies.

dans le milieu rural, Aziz Akhannouch a affirmé qu'une enveloppe budgétaire de 90 MDH sera dédiée à la réalisation de nouveaux projets en partenariat avec des acteurs locaux dans le cadre des orientations straté-

Un budget de 90 MDH sera dédié au développement des zones oasiennes et montagneuses.

giques, ajoutant que 116 MDH seront consacrés au lancement et à la poursuite de la réalisation des projets inscrits dans le cadre de la coopération internationale (99 MDH du Fonds vert climat et 17 MDH du Fonds pour l'adaptation

aux changements climatiques). Par ailleurs, 45 MDH d'aide financière seront consacrés à la poursuite du Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (PDRMA) en 2018 et ce, à travers la réalisation d'études techniques, l'organisation de la population bénéficiaire et le lancement des travaux relatifs à l'aménagement hydro-agricole et la plantation d'arbres fruitiers, a ajouté le ministre. Concernant le secteur agricole, le budget d'investissement au titre de l'année 2018 se chiffre à 9.944 MDH (9.051 MDH en 2017), soit une hausse de 10% relativement à une année auparavant, a indiqué Aziz Akhannouch, qui a expliqué que cette progression comprend principalement les projets d'irrigation et d'aménagement de l'espace agricole (+20%) et de la sécurité sanitaire (+28%). Le

ministre a également signalé que les ressources budgétaires du secteur agricole ont enregistré une hausse globale de 8% en comparaison avec 2017 et ce, grâce à une augmentation du budget de la gestion (+1%) et du budget de l'investissement (+10%). S'agissant de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, le ministre a signalé que l'accent sera mis sur le contrôle et la certification des semences (2,3 millions de quintaux), le contrôle et la certification des plants (40 millions de plants, soit 20 millions de fraisiers et 20 millions d'arbres fruitiers), la vaccination et le traitement des bovins contre les principales maladies (8 millions de têtes de bovins), le contrôle des viandes (400.000 tonnes) et le contrôle des produits halieutiques (550.000 tonnes). Lors de la séance des questions/réponses, les conseillers ont surtout axé leurs interventions sur les contraintes économiques, sociales, climatiques et infrastructurelles qui entravent le développement des secteurs agricole et de la pêche maritime. Ils ont notamment mis l'accent sur la nécessité d'élaborer des mesures préventives pour faire face aux effets des pluies tardives ainsi que pour rationaliser la gestion des ressources en eau et accélérer le rythme de construction des barages et des projets de dessalement. Les conseillers ont également souligné l'importance d'évaluer les stratégies mises en place dans ce secteur vital, particulièrement le PMV et le Plan Halieutis et ce, afin d'identifier les acquis, les faiblesses et les anomalies pour faire avancer ces plans ambitieux et développer les secteurs agricole et de la pêche maritime qui constituent les pierres angulaires du développement économique et social du Maroc.

PAR AZIZ DIOUF
a.diouf@leseco.ma